



Strongles gastro-intestinaux

- Le développement de l'immunité nécessite **2 à 3 mois** lors de la 1^{ère} sortie au pâturage. Lors des pâtures suivantes, des réinfections annuelles sont nécessaires pour conserver une immunité. Généralement, les traitements ne sont alors plus nécessaires.
- Au printemps, les œufs présents sur les pâtures se développent jusqu'au stade infestant L3. Si les larves sont ingérées par des bovins :
 - en 1^{ère} saison de pâture → importante excrétion d'œufs;
 - en 2^e saison de pâture avec une immunité parasitaire déjà acquise → faible excrétion d'œufs dans les bouses.
- Mesures pour réduire l'infestation des génisses lors de la mise à l'herbe :
 - au printemps, pâturage sur prairies saines = semées en automne ou non pâturées l'année précédente;
 - en été, pâturage sur des repousses d'ensilage ou de foin.

Traitement

- Traiter les animaux malades. Traiter tous les animaux du même groupe d'âge : en principe traitement de tous les animaux en 1^{ère} année de pâture.
- Vermifuger trois à quatre jours seulement après avoir changé de pâture. Les parasites excrétés sur les pâtures avant la vermifugation ne sont pas soumis à la sélection du médicament, ce qui va permettre aux animaux de développer une immunité.
- Sans parcelle saine pour la pâture d'été des bovins non immunisés :
 1. administration d'un produit rémanent à la mise à l'herbe puis environ dix semaines après;
 2. administration d'un bolus à la mise à l'herbe dont la durée d'action est légèrement inférieure à la durée de pâture afin de permettre un développement de l'immunité parasitaire en fin de saison.
- **Alpage** : 1^{er} traitement à l'inalpe (juin), 2^e traitement à la désalpe (septembre), un 3^e traitement peut être nécessaire à la mise à crèche (novembre) si une préparation à courte durée d'action (par ex. pour-on) a été utilisée.

Strongles pulmonaires : bronchite vermineuse ou toux d'été

- L'immunité contre les strongles pulmonaires nécessite moins de **3 semaines** pour se développer. La contamination des prairies se fait par le biais des animaux immunisés porteurs sains de strongles. Certains animaux en 2^e année de pâture ou plus, n'ont donc peut-être jamais été en contact avec des strongles et ne peuvent ne pas être immunisés.

Traitement

- Vaccination avec Bovilis Dictol (2 applications orales : 1^{ère} au moins 6 semaines avant la pâture, 2^e 4 semaines après) ou traitement ciblé avec des vermifuges.

Prévention

- Faire pâturer les bovins en 1^{ère} saison de pâture sur les mêmes parcelles d'une année à l'autre.
- Eviter le déprimage de ces prairies par des animaux en 2^e saison ou plus, ainsi que le pâturage avec des animaux d'autres générations.
- A la mise à l'herbe, effectuer une transition alimentaire de quelques jours avec du foin ou de la paille pour réduire les risques d'une infestation rapide et importante.
- Vermifuger les animaux sources (porteurs sains) pour protéger les animaux non immunisés.
- Vermifuger à la rentrée à l'étable pour éliminer les dictyocauls restant inactives (car immatures) dans les bronches tout l'hiver et se réveillant au printemps.



Contamination des pâtures par le cycle excréation – contamination – infestation



Excrétion

Les œufs ou les larves des parasites sont excrétés dans les bouses.



Contamination

Les larves infestantes contaminent l'herbe.



Infestation

Les parasites ingérés avec l'herbe infestent les bovins.

Limiter la contamination en parasites par une gestion adéquate de la pâture

- Réduire la concentration en larves :
 - en fauchant l'herbe (foin, ensilage).
- Tenir compte de l'historique des parcelles :
 - faire pâturer les bovins en 1^{ère} saison de pâture sur des parcelles fauchées l'automne précédent ou au printemps;
 - faire pâturer les parcelles contaminées par des bêtes immunisées ou d'autres espèces.
- Pâture alternée entre petits et grands ruminants.
- Offrir une "nouvelle" pâture aux bovins en 1^{ère} saison de pâture toutes les 2 semaines.
- Assécher ou clôturer les emplacements humides sur les pâtures, surtout en présence de douves.

Facteurs de risques

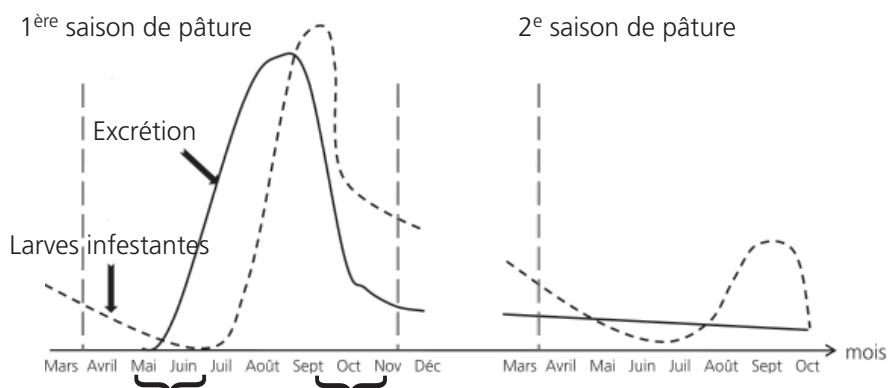
- Pâturages mixtes avec des animaux externes (non traités).
- Pâturage permanent avec une forte densité d'animaux. Le cycle des larves est continu !
- Une forte pluviométrie de printemps ou de début d'été aggrave le niveau de contamination des prairies courant août-septembre par les strongles gastro-intestinaux.



Traiter ou ne pas traiter ?

- La probabilité que les bovins soient infectés par des parasites internes (gastro-intestinaux, pulmonaires ou hépatiques) ou externes en 1^{ère} saison de pâture est élevée. A l'âge de 300 jours, la différence de poids entre les animaux déparasités et infestés peut atteindre 50 kg poids vif.

Contamination des pâtures (sur les mêmes parcelles) en l'absence de traitement



- beaucoup d'herbe;
- peu de larves infestantes;
- forte excrétion d'œufs de strongles gastro-intestinaux.

- moins d'herbe;
- beaucoup de larves infestantes.

- L'infestation des bovins en 1^{ère} saison de pâture progresse en été et en automne et s'accompagne d'une chute de croissance. L'augmentation des besoins nutritifs aggrave l'infestation.

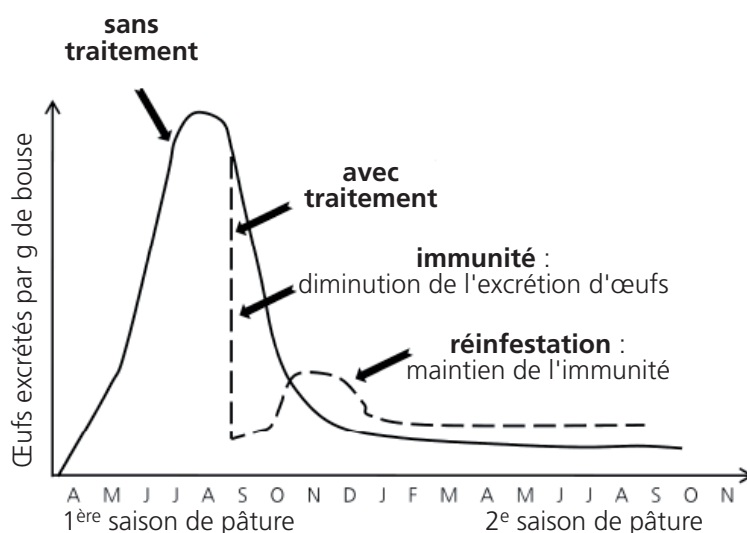
Conseils

- Traiter les bovins en 1^{ère} saison de pâture.
- Traiter les génisses en 2^e année de pâture seulement si les symptômes sont évidents.
- Ne pas déparasiter si le bovin n'est pas contaminé. En cas de doute, faire analyser les bouses.

Bien gérer le parasitisme, c'est entretenir l'immunité

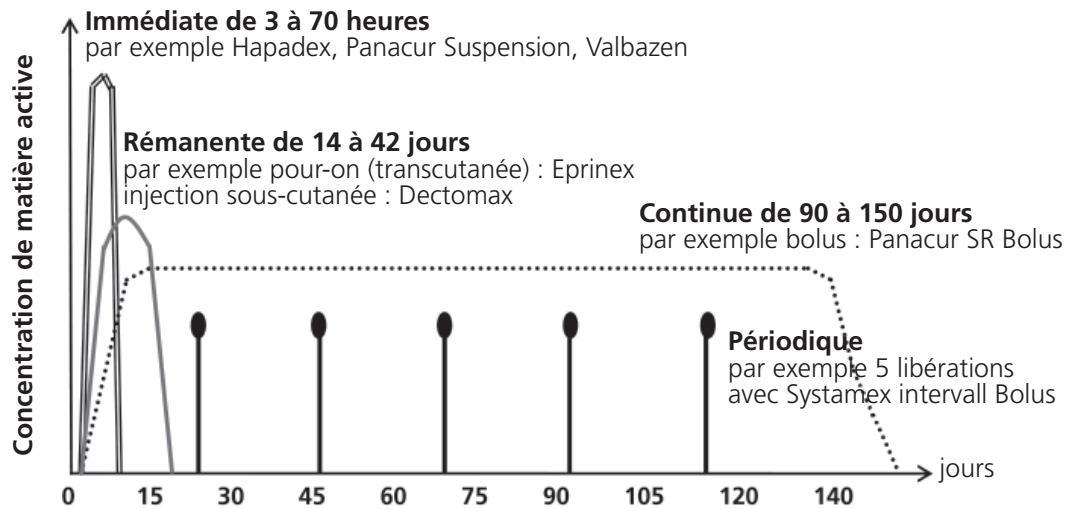
- L'immunité se crée grâce à un contact régulier mais maîtrisé avec les parasites. L'immunité s'acquiert grâce à une infestation faible des pâtures (→ limiter la contamination) et à une durée plus ou moins longue d'exposition.

Excrétion des œufs de strongles gastro-intestinaux avec ou sans traitement





Les modes d'action des produits anti-parasitaires



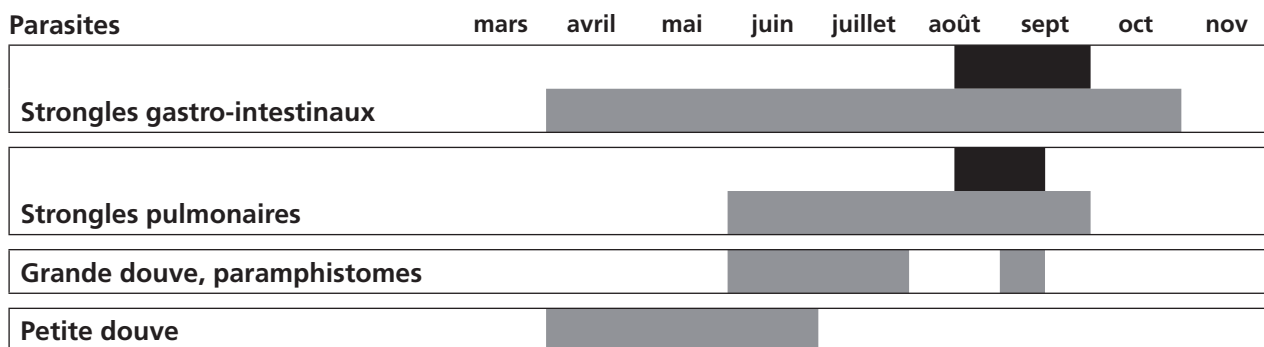
⚠ Les produits à action immédiate déparasitent les animaux le jour du traitement mais n'empêchent pas leur réinfestation !

- La fiche technique "Produits antiparasitaires" du chap. 6 contient la liste des produits autorisés pour les bovins et les petits ruminants.

Utiliser les vermifuges de façon réfléchie

- Respecter la posologie (évaluer correctement le poids). Les sous-dosages favorisent l'apparition de résistances.
- Vermifuger seulement 3 à 4 jours après avoir changé de pâture. Les parasites excrétés sur les pâtures avant la vermifugation ne sont pas soumis à la sélection du médicament.

Période d'infestation des parasites et pic larvaire sur les parcelles



Légende : = pic larvaire
 = période d'infestation

➔ Synchroniser les traitements antiparasitaires avec le cycle de reproduction du parasite.

- Le froid de l'hiver ne détruit pas systématiquement les larves infestantes de strongles gastro-intestinaux.
- Strongles pulmonaires : les larves infestantes (L3) et les larves dans les bouses sont sensibles au froid (à partir de - 2° C).



Caractéristiques et symptômes des parasites internes

Parasites		Localisation	Symptômes	Éléments infestants	Sources d'infestation	Hôte intermédiaire
Strongles gastro-intestinaux (vers ronds)	<i>Ostertagia</i>	Caillette	<ul style="list-style-type: none"> • Retard de croissance. • Diarrhées. • Amaigrissement. 	Larves infestantes (L3) d'avril à octobre	<ul style="list-style-type: none"> • Au pied de l'herbe. 	Aucun
	* <i>Cooperia</i>	Intestin grêle				
	* <i>Nematodirus</i>	Intestin grêle				
	* <i>Æsophagostomum</i>	Colon				
Strongles pulmonaires (vers ronds)	Dictyocaulus	Poumons	<ul style="list-style-type: none"> • Apparaît 2 mois après l'infestation des prairies. • Toux au pâturage. • Écoulement nasal. • Essoufflement. • Amaigrissement. • Perte d'appétit. 	Larves infestantes (L3) de juin à septembre	<ul style="list-style-type: none"> • Sur toute la pâture. 	
Grande douve (2 à 5 cm de long et env. 1 cm de large) ou fasciola hepatica (vers plats)		Foie	Symptômes discrets : <ul style="list-style-type: none"> • Retard de croissance et d'engraissement. • Infertilité. • Maladies métaboliques. • Pathologies néonatales. • Baisse de TP. Fasciolose aiguë : <ul style="list-style-type: none"> • Entérite et perte de poids brutale. 	Méta-cercaires juin à juillet et début septembre	<ul style="list-style-type: none"> • Au pied de l'herbe dans les zones humides inondables et bordures de rigoles et ruisseaux. 	Escargot aquatique (limnés)
			Paramphistomes (vers plats)			
Coccidies (protozoaires)	<i>E. bovis</i> ou <i>E. zuernii</i> chez le veau	Intestin grêle	<ul style="list-style-type: none"> • Diarrhée hémorragique avec <i>E. zuernii</i>. • Diarrhée non hémorragique et plutôt claire avec <i>E. Bovis</i>. • Atteint les veaux de 3 à 6 - 8 mois surtout au printemps lors de la mise à l'herbe. 	Oocystes (œufs) excrétés dans les bouses des animaux infectés et des animaux immunisés.	<ul style="list-style-type: none"> • Dans les bâtiments : infection par léchage des murs ou des litières. • Dans les prairies. 	Aucun

*Parasites moins pathogènes souvent associés à *Ostertagia*.

- **La petite douve du foie** (5 – 10 mm) est largement répandue (période d'infestation d'avril à juin). Elle provoque une inflammation chronique des canaux biliaires, qui ne provoquent pas de symptômes externes de maladie, même en cas de forte infestation.

Analyse parasitologique

- En cas de suspicion, faites appel à votre vétérinaire. L'analyse parasitologique est pratiquée pour **confirmer le diagnostic clinique**, mais aussi parce que dans certains cas, les symptômes ne suffisent pas à diagnostiquer la maladie. Il repose sur des **analyses** pratiquées dans le **sang** (sérologie), le **lait** ou les **bouses** (coprologie parasitaire).

Sources

- Illustrations et tableaux modifiés selon "Connaître et gérer les parasites sur vos pâturages", guide pratique de l'éleveur, Institut de l'élevage, septembre 2004.
- Réflexions avant la pâture, Revue UFA, 04 / 2008.
- Maladies des bovins, Institut de l'Élevage, 4^e éd. France Agricole, 2008.
- Service sanitaire bovin.